

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 16 h, le 22 septembre 2005.

Sont présents :

M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président du comité exécutif
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Est absent :

M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
Me Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

La séance est ouverte et présidée par le vice-président, M. Jean Garon.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 8 septembre 2005

Résolution n° E-2005-84

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 8 septembre 2005.

Adoptée à l'unanimité

Recommandation de la commission de l'Environnement – Invitation aux MRC et villes-MRC relativement aux nouveaux pouvoirs octroyés par le projet de loi 54 visant la production porcine

Résolution n° E-2005-85

De prendre acte du rapport de la commission de l'Environnement relativement aux nouveaux pouvoirs octroyés par le projet de loi 54 visant la production porcine, d'examiner les nouveaux pouvoirs et l'opportunité pour la CMQ de les exercer.

D'inviter les MRC et villes-MRC concernées à se pencher sur ces nouveaux pouvoirs et à prendre les mesures qu'elles jugeront appropriées.

Référence : Recommandation de la commission de l'Environnement du 19 septembre 2005

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Les Médiévales du Mont Sainte-Anne

Résolution n° E-2005-86

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ pour le projet « Les Médiévales du Mont Sainte-Anne » à titre d'appui au démarrage de cette initiative, contribution applicable à l'exercice 2005 seulement, les fonds étant disponibles au poste budgétaire « soutien au événements métropolitains ».

Référence : Mémoire du 16 septembre 2005
Certificat du
Trésorier : CT-2005-154
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée à l'unanimité

Le Terroir en Cadeau

Résolution n° E-2005-87

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ pour la 4^e édition de l'événement « Le Terroir en cadeau », prévu le 6 octobre 2005, les fonds étant disponibles au poste budgétaire « soutien aux événements métropolitains ».

Référence : Mémoire du 15 septembre 2005
Certificat du
Trésorier : CT-2005-155
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée à l'unanimité

Mandat d'étude sur l'harmonisation fonctionnelle des horaires et des services de transport en commun entre les deux rives

Résolution n° E-2005-88

D'accorder à la firme ROCHE-DELUC le mandat d'évaluer les effets éventuels et les conséquences d'une optimisation des horaires et des services de transport en commun entre les deux rives, au montant de 23 060 \$ (avant taxes), le tout conformément à l'offre de service soumise en date du 16 septembre 2005.

Référence : Mémoire du 16 septembre 2005
Certificat du
Trésorier : CT-2005-156
Responsable : Conseiller en aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Les représentants de la Ville de Lévis, soit M. Jean Garon et Mme Danielle Roy-Marinelli, s'abstiennent de participer aux délibérations et au vote sur la résolution n° E-2005-89 portant sur la campagne d'information et de sensibilisation du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) Rive-Nord.

Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) Rive-Nord – Campagne d'information et de sensibilisation

Résolution n° E-2005-89

De prendre acte des objectifs et des outils de communication de la campagne d'information et de sensibilisation sur le réemploi et de son calendrier de réalisation, relativement au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) Rive-Nord.

Référence : Mémoire du 16 septembre 2005
Responsable : Coordonnatrice du PGMR

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2005-90

De prendre acte du bordereau d'information en date du 22 septembre 2005 contenant les documents suivants :

- a) Rapport financier de la CMQ pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2005.
- b) Lettre du 1^{er} septembre 2005 de la ministre Nathalie Normandeau nous avisant de la conformité aux orientations gouvernementales des ajustements apportés au Plan RCI-001 du règlement de contrôle intérimaire de la Ville de Lévis.
- c) Lettre du 7 septembre 2005 de la ministre Nathalie Normandeau nous avisant de la conformité aux orientations gouvernementales du projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement de l'ancienne Municipalité régionale de comté des Chutes-de-la-Chaudière.
- d) Lettre du 12 septembre 2005 de Mme Marie-Lise Côté du ministère des Affaires municipales et des Régions accusant réception de la résolution ayant trait à l'adoption du règlement 2005-14 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 2003-10 de la CMQ.

Référence : Bordereau d'information du 22 septembre 2005
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2005-91

D'approuver le bordereau de dépenses soumis par le secrétaire-trésorier faisant état des chèques émis du 1^{er} juillet au 31 août 2005 au montant de 471 885 \$, plus 79 994 \$ pour les salaires versés du 1^{er} juillet au 31 août 2005.

Référence : Bordereau de dépenses du 15 septembre 2005
Certificat du
Trésorier : CT-2005-157
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Démission du coordonnateur au développement économique

Résolution n° E-2005-92

De prendre acte de la décision de M. Laurent Lampron de mettre fin à son emploi à la CMQ à titre de coordonnateur au développement économique à compter de la fin de sa journée de travail le 30 septembre prochain.

Référence : Mémoire du 21 septembre 2005
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

-4-

Remplacement du coordonnateur au développement économique – Engagement d'une firme

Résolution n° E-2005-93

De retenir les services professionnels de la firme Multi-Ressources pour un montant n'excédant pas 16 000 \$ (sans les taxes) pour combler le poste de coordonnateur au développement économique.

D'effectuer un virement de crédit au montant de 16 000 \$ plus les taxes de la direction générale à la gestion du personnel

Référence : Mémoire du 22 septembre 2005
Certificat du
Trésorier : CT-2005-158
Responsables : Directeur général et secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

VICE-PRÉSIDENT

SECRETÉAIRE